

Le 11 mai 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square Victoria  
41e étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
C. élec. : [frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Suivi administratif – Décisions D-2018-059, D-2018-133, D-2020-033  
et D-2020-038  
Vos dossiers : R-4029-2017, R-4040-2018, R-4111-2019 et R-4099-2019  
Notre dossier : LTG00557 YF

---

Chère consoeur,

Dans ses décisions citées en rubrique, la Régie de l'énergie (« Régie ») a accueilli des demandes de traitement confidentiel d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur ») portant sur les coûts annuels et détaillés de projets jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an de leur mise en service finale.

Le Transporteur informe la Régie des dates de mise en service finale des projets ci-après décrits, qui constituent le point de départ de la computation du délai précité. Il présente également, dans le tableau ci-dessous, des renseignements utiles liés à ces projets.

<b>Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement de transformateurs à 315-120 kV et à l'ajout d'une nouvelle section à 25 kV au poste de La Prairie, R-4029-2017, D-2018-059, paragraphes 52 et 56.</b>
--

Interdiction de divulgation, publication et diffusion des pièces suivantes et des renseignements qu'elles contiennent et, le cas échéant, des renseignements caviardés qu'elles contiennent :
---

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• HQT-1, Document 2, (B-0007)</li><li>• HQT-1, Document 2, Annexe 1 (B-0008)</li><li>• HQT-1, Document 2.1 (B-0009)</li><li>• HQT-2, Document 1 (B-0015)</li><li>• HQT-2, Document 1.1 (B-0016)</li></ul> |
|---|

Mise en service finale : juillet 2022
---------------------------------------

<b>Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement d'équipements et de systèmes d'automatismes au poste de Châteauguay, R-4040-2018, D-2018-133, paragraphes 57 et 61.</b>
---

Interdiction de divulgation, publication et diffusion des pièces suivantes et des renseignements qu'elles contiennent et, le cas échéant, des renseignements caviardés qu'elles contiennent :
---

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• HQT-1, Document 2 (B-0007)</li><li>• HQT-1, Document 2, Annexe 1 (B-0008)</li></ul> |
|---|

- HQT-1, Document 2.1 (B-0009)
- HQT-2, Document 1 (B-0014)
- HQT-2, Document 1.1 (B-0015)

Mise en service finale : novembre 2022

**Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative à la réfection et remplacement d'installations à proximité du poste de la Nemiscau, R-4111-2019, D-2020-033, paragraphe 82.**

Interdiction de divulgation, publication et diffusion des pièces suivantes et des renseignements qu'elles contiennent et, le cas échéant, des renseignements caviardés qu'elles contiennent :

- HQT-1, Document 2 (B-0006)
- HQT-1, Document 2, Annexe 1 (B-0007)
- HQT-1, Document 2.1 (B-0008)
- HQT-2, Document 1.1 (B-0013)
- HQT-2, Document 1.2 (B-0014)
- HQT-2, Document 1.3 (B-0017)
- HQT-2, Document 1.4 (B-0018)
- HQT-2, Document 1.5 (B-0022)
- HQT-2, Document 1.6 (B-0023)

Mise en service finale : décembre 2022

**Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution d'électricité relative à la construction du poste Le Corbusier, R-4099-2019, D-2020-038, paragraphes 67 et-72.**

Interdiction de divulgation, publication et diffusion des pièces suivantes et des renseignements qu'elles contiennent et, le cas échéant, des renseignements caviardés qu'elles contiennent :

- HQT-2, Document 2 (B-0009)
- HQT-2, Document 2, Annexe 1 (B-0010)
- HQT-2, Document 2.1 (B-0011)
- HQT-4, Document 2 (B-0022)
- HQT-4, Document 2.1 (B-0023)

Mise en service finale : décembre 2022

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette